



Sinistre résiliation assurance automobile

Par **leslie01**, le **05/01/2017** à **09:53**

Bonjour, rnrnSuite à un sinistre corporel dont j'ai été reconnu responsable, mon assurance actuelle ne souhaite plus m'assurer.rnrnJ'étais sous un contrat jeune(6 ans de permis au jour d'aujourd'hui) qui devait prendre fin puisque je viens d'atteindre l'âge de 25 ans. Ce contrat était au nom de mon père. De ce fait sur le relevé d'information aucune trace de mon existence.rnrnJe repars donc en tant que jeune conducteur auprès des assurances avec un sinistre qui est au nom de mon père.rnrnMa question est la suivante: dois-je déclarer à la nouvelle assurance que j'ai eu un sinistre corporel (ce qui ne va pas du tout jouer en ma faveur) sachant que le relevé n'est pas à mon nom. rnrnMerci pour vos retours.rnLeslie

Par **chaber**, le **05/01/2017** à **10:25**

bonjourrnrnles questionnaires d'assurance automobile, variant selon les sociétés, sont de plus en plus pointus, auxquels vous avez tout intérêt à répondre le plus justement possible.rnrntels que:rn- avez-vous eu un retrait de permis supérieur à 2 mois?rn- pour quel motif? rn- avez-vous occasionné un accident responsable? matériel ou corporel?rn- etc...

Par **leslie01**, le **05/01/2017** à **10:36**

Bonjour, rnrnMerci pour votre retour.rnBien évidemment que si on me pose la question je dirai que j'ai eu un sinistre corporel. Mais comme je repars de zéro aux yeux des assureurs comme si je venais juste d'obtenir le permis de conduire et que je n'aurai pas de relevé d'information à leur présenter, je me demandais si je devais vraiment leur dire que j'ai déjà eu un sinistre (

sous peine que ma nouvelle assurance ne m'accepte pas).rnrnCordialement, rnLeslie

Par **chaber**, le **05/01/2017 à 10:49**

comme déjà dit il faut répondre le plus exactement possible au questionnaire.rnrnLes assureurs ont accès à un fichier AGIRA qui enregistrent les retraits de permis, les accidents corporels et leurs auteurs